

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE THONON-les-BAINS**

AFFICHAGE EN MAIRIE

Du 28 mai 2021

au 11 juin 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

REUNION DU MERCREDI 26 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 26 mai, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le 20 mai 2021, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Véronique VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

MM les membres nommés : /

Etaient absents excusés,

MM. les membres élus : Mme Nicole JAILLET.

MM. les membres nommés : Philippe ABRAHAM, Mme Johanne CHIEUX, Mme Mireille DUNOYER, Mme Nicole GERARD, Mme Brigitte RAMBAUT.

Mme Isabelle PLACE MARCOZ, invitée du Conseil d'Administration, Conseillère Municipale et Vice-Présidente, à Thonon Agglomération en charge de la politique de la cohésion sociale.

Pouvoir(s) : 1 pouvoir de Mme Nicole JAILLET à Mme Véronique VULLIEZ.

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

Le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h25.

Monsieur le Président donne lecture des décisions prises en vertu de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui seront annexées au compte-rendu.

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'Administration. En l'absence d'observations, le procès-verbal du conseil d'administration du 21 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président mentionne une modification apportée à la délibération portant sur le budget supplémentaire du budget principal. La délibération actualisée est transmise dans les sous mains. Les autres points transmis restent inchangés.

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Madame Catherine PERRIN, Présidente de la Séance, conformément aux dispositions des articles 28, 51 et 270 du Code d'Administration Communale, doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents
Résultats reportés		464 050,63 €	107 234,63			464 050,63 €
Opérations de l'exercice	1 402 669,09 €	1 329 741,79 €	84 422,32 €	281 768,80 €	1 487 091,41 €	1 611 510,59 €
Totaux	1 402 669,09 €	1 793 792,42 €	191 656,95 €	281 768,80 €	1 487 091,41 €	2 075 561,22 €
Résultats de clôture		391 123,33 €		90 111,85 €		481 235,18 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	76 969,02 €	0,00 €	76 969,02 €	0,00 €
Totaux cumulés	1 402 669,09 €	1 793 792,42 €	268 625,97 €	281 768,80 €	1 564 060,43 €	2 075 561,22 €
RESULTATS		391 123,33 €		13 142,83 €		404 266,16 €

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'activités et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à 4 voix POUR et 1 abstention (Mme Sophie PARRA D'ANDERT), sur proposition de Madame la Présidente de Séance, Monsieur le Maire-Président du CCAS ne participant pas au vote, le compte administratif 2020 du budget principal du CCAS.

BUDGET ANNEXE - EXERCICE 2020 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Madame Catherine PERRIN, Présidente de la Séance, conformément aux dispositions des articles 28, 51 et 270 du Code d'Administration Communale, doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents
Résultats reportés		0,00 €		-	-	0,00 €
Opérations de l'exercice	902 388,68 €	901 293,99 €	36 017,66 €	103 762,42 €	938 406,34 €	1 005 056,41 €
Totaux	902 388,68 €	901 293,99 €	36 017,66 €	103 762,42 €	938 406,34 €	1 005 056,41 €
Résultats de clôture	-1 094,69 €			67 744,76 €		66 650,07 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	108 344,74 €	67 384,26 €	108 344,74 €	67 384,26 €
Totaux cumulés	902 388,68 €	901 293,99 €	144 362,40 €	171 146,68 €	1 046 751,08 €	1 072 440,67 €
RESULTATS	-1 094,69 €			26 784,28 €		25 689,59 €

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'activités et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à 4 voix POUR et 1 abstention (Mme Sophie PARRA D'ANDERT), sur proposition de Madame la Présidente de Séance, Monsieur le Maire-Président du CCAS ne participant pas au vote, le compte administratif 2020 du budget annexe du CCAS.

EXERCICE 2020 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE BUDGETAIRE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire et les opérations de rattachement.

2/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à 6 voix POUR des présents et pouvoir, sur proposition de Madame la Présidente de Séance, le compte de gestion de l'exercice budgétaire 2020 pour le budget principal et le budget annexe du CCAS.

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021- AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir voté ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal, Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif présente :

Pour le Budget Principal (M14) :

Un excédent d'exploitation de	391 123.33 €
Un excédent d'investissement de	90 111.85 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour le Budget Principal : Affectation de 391 123.33 € en excédent reporté de la section de fonctionnement (ligne 002) et le résultat d'investissement soit 90 111.85 Euros à reprendre en section d'investissement à l'article 001

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à 5 voix POUR des présents et pouvoir, et une abstention (Mme Sophie PARRA D'ANDERT), sur proposition de Madame la Présidente de Séance, l'affectation du résultat tel que présenté.

BUDGET ANNEXE - EXERCICE 2021- AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir voté ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe, Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif présente :

Pour le Budget Annexe (M22) :

Un résultat d'exploitation de	- 1 094.69 €
Un excédent d'investissement de	67 744.76 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour le Budget Annexe « Les Ursules » : Résultat d'exploitation reporté déficit N-1 de - 1 094.69 € en DOO2. Et de reprendre en section d'investissement du budget annexe à l'article 001 la somme de 67 744.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à 5 voix POUR des présents et pouvoir, et une abstention (Mme Sophie PARRA D'ANDERT), sur proposition de Madame la Présidente de Séance, l'affectation du résultat tel que présenté.

BUDGET PRINCIPAL 2021 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Suite à l'affectation des résultats, il est proposé le budget supplémentaire afin de procéder au financement des opérations nouvelles proposées sur le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à 5 voix POUR des présents et pouvoir, et une abstention (Mme Sophie PARRA D'ANDERT), sur proposition de Monsieur le Président, le budget supplémentaire du budget principal tel que présenté.

BUDGET ANNEXE 2021 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Suite à l'affectation des résultats, il est proposé le budget supplémentaire afin de procéder au financement des opérations nouvelles proposées au budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à 5 voix POUR des présents et pouvoir, et une abstention (Mme Sophie PARRA D'ANDERT), sur proposition de Monsieur le Président, le budget supplémentaire du budget annexe tel que présenté.

Pôle Animations Seniors - remboursements de cours 2eme et 3eme trimestre de la saison 2020-2021

Considérant la nécessité de suspendre les cours, sorties, animations organisés par le Pôle Animations Seniors compte tenu de la crise sanitaire, du 2 novembre 2020 au 18 décembre 2020 dans un premier temps, et les remboursements déjà effectués pour cette période, Considérant la non reprise des activités entre janvier 2021 et la fin de la saison le 28 juin 2021,

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser les remboursements de cours suivants :

-	A	B	103.91 €	Gym Douce
-	A	M	126.17 €	Tai Chi Approfondissement
-	B	M	126.17 €	Yoga
-	B	A	117.50 €	Anglais
-	B	B	88.13 €	Anglais
-	B	D	189.26 €	Relaxation active et Tai Chi Débutant
-	B	Y	126.17 €	Yoga
-	B	M	178.13 €	Gym Douce et Yoga
-	B	M	169.45 €	Italien et Gym Douce
-	B	F	31.17 €	Gym Douce
-	B	M	37.85 €	Tai Chi Approfondissement
-	B	C	133.63 €	Yoga pour Mme et Gym Douce pour M.
-	B	H	117.50 €	Anglais
-	B	M	88.67 €	Relaxation active, Anglais et Gym Douce
-	B	L	103.91€	Gym Douce
-	B	M	139.73 €	Tai Chi Approfondissement et Aquarelle
-	B	L	13.55 €	Patchwork
-	B	M	31.17 €	Gym Douce
-	B	M	29.38 €	Anglais
-	B	M	94.65 €	Relaxation active
-	C	M	13.55 €	Patchwork

-	C	M		31.56 €	Yoga
-	C	A		13.55 €	Patchwork
-	C	J		4.06 €	Patchwork
-	C	E	et B	176.25 €	2 Cours d'Italien Mme et M.
-	C	-M	D	10.16 €	Aquarelle
-	C	N		13.55 €	Tous Fils
-	C	E		13.55 €	Peinture et dessin
-	C	J		126.17 €	Yoga
-	C	F		126.17 €	Yoga
-	C	N		31.17 €	Gym Douce
-	C	-G	C	117.50 €	Anglais
-	C	M		117.50 €	Anglais
-	C	A		142.97 €	Sophrologie et Tous Fils
-	C	-D	L	126.17 €	Yoga
-	C	C		184.92 €	Italien et Yoga
-	C	M		103.91 €	Gym Douce
-	C	A		63.09 €	Yoga
-	D	A		13.55 €	Aquarelle
-	D		D	126.17 €	Yoga
-	D		M	13.55 €	Patchwork
-	D	M		117.50 €	Italien
-	D	C		384.18 €	Gym Douce, Yoga, Tous Fils, Relaxation active et Sophrologie
-	D		M	25.98 €	Gym Tonic
-	D		M	83.52 €	Relaxation active et Gym Tonic
-	D		M	13.55 €	Tous Fils
-	D		B	103.91 €	Gym Tonic
-	D	M		3.40 €	Aquarelle
-	D	C		126.17 €	Yoga
-	D	M		126.17 €	Yoga
-	D	C		103.91 €	Gym Douce
-	D	G		126.17 €	Tai Chi Débutant
-	D	B		117.50 €	Anglais
-	E		C	77.93 €	Gym Tonic
-	E	S		29.38 €	Gym Douce et Peinture et dessin
-	F	A		64.73 €	Sophrologie
-	F	A		103.91 €	Gym Douce
-	F	N		103.91 €	Gym Douce
-	F	B		126.17 €	Yoga
-	F	M		51.95 €	Gym Douce
-	F	O		31.56 €	Yoga
-	F	S		3.40 €	Peinture et dessin
-	G		A	126.17 €	Yoga
-	G		M	117.50 €	Anglais
-	G		M	126.17 €	Yoga
-	G		F	13.55 €	Patchwork
-	G	A		184.92 €	Tai Chi Débutant et Anglais
-	G	Y		117.50 €	Anglais

-	G		C			13.55 €	Patchwork
-	G		C			178.13 €	Gym Douce et Yoga
-	G		M			129.41 €	Sophrologie
-	G	P				37.85 €	Yoga
-	G		E			103.91 €	Gym Douce
-	G				C	191.68 €	Tai Chi Approfondissement, Gym Douce et Patchwork
-	G		L			126.17 €	Yoga
-	G				C	31.17 €	Gym Douce
-	H		S			31.17 €	Gym Tonic
-	H		J			169.45 €	Anglais et Gym Douce
-	H		A			13.55 €	Aquarelle
-	J	M			et A	189.26 €	2 cours de Yoga Mme et M.
-	K		A			103.91 €	Gym Tonic
-	L				A	131.05 €	Anglais et Peinture et dessin
-	L				S	13.55 €	Tous Fils
-	L				M	27.11 €	Patchwork
-	L		D			37.85 €	Yoga
-	L				L	4.06 €	Tous Fils
-	L		J			103.91 €	Gym Tonic
-	L	M				13.55 €	Tous Fils
-	L		M			178.13 €	Gym Douce et Yoga
-	M		L			13.55 €	Patchwork
-	M		M			88.13 €	Italien
-	M		C			169.45 €	Anglais et Gym Tonic
-	M		A		et B	169.41 €	Gym Douce et Patchwork et Gym Douce (M.)
-	M		A			126.17 €	Yoga
-	M		E			88.09 €	Gym Tonic et Aquarelle
-	M		B		M	126.17 €	Yoga
-	M		O			13.55 €	Patchwork
-	M		O			57.27 €	Relaxation active et Sophrologie
-	M		J			103.91 €	Gym Douce
-	M					103.91 €	Gym Tonic
-	M		J			77.93 €	Gym Douce
-	M		C			10.16 €	Peinture et dessin
-	M				N	126.17 €	Yoga
-	M				G	252.34 €	Yoga
-	N		A			27.11 €	Patchwork
-	N	F				169.45 €	Anglais et Gym Douce
-	O		N			13.55 €	Patchwork
-	P		C			117.50 €	Anglais
-	P		M			126.17 €	Yoga
-	P		V		N et J	176.25 €	2 Cours d'Italien (Mme et M.)
-	P		A			126.17 €	Relaxation active
-	P		D			31.17 €	Gym Tonic
-	P		M			51.95 €	Gym Douce
-	P		F			37.85 €	Yoga
-	P		Y			103.91 €	Gym Douce
-	Q				D	53.44 €	Yoga et Gym Douce

- R	R	103.91 €	Gym Douce
- R	M	125.27 €	Gym Tonic et Yoga
- R	D	4.06 €	Tous Fils
- R	J	63.09 €	Tai Chi Débutant
- R	Y	178.13 €	Gym Douce et Yoga
- R	T	13.55 €	Patchwork
- R	L	13.55 €	Peinture et dessin
- S	M	63.09 €	Yoga
- S	M	29.38 €	Gym Douce et Aquarelle
- S	J	31.17 €	Gym Tonic
- S	G	13.55 €	Aquarelle
- S	F	27.11 €	Peinture et dessin
- S	D	10.16 €	Patchwork
- S	F	77.93 €	Gym Douce
- S	M	117.50 €	Italien
- T	C	27.11 €	Peinture et dessin
- T	M	117.50 €	Anglais
- T	N	47.73 €	Relaxation active et Sophrologie
- T	N	192.50 €	Sophrologie et Tai Chi Débutant
- T	P	117.50 €	Anglais
- V	M	13.55 €	Tous Fils
- V	M	27.11 €	Patchwork
- V	M	190.90 €	Sophrologie et Tai Chi Approfondissement
- W	M	77.93 €	Gym Tonic
- Z	A	13.55 €	Aquarelle

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, les remboursements proposés.

Renouvellement de convention de partenariat et de fonctionnement Système intégré d'Accueil et d'Orientation de Haute Savoie.

Considérant la gestion de logements temporaire d'insertion par le service logement du CCAS, Considérant l'aide financière apportée par l'Etat en faveur de ce dispositif (Allocation Logements Temporaires),

Considérant la convention de partenariat et de fonctionnement arrivée à échéance,

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser son Président à signer la convention tripartite de partenariat et de fonctionnement SIAO (Système Intégré d'Accueil et d'Orientation de Haute-Savoie) entre l'Etat représenté par Monsieur le Préfet de Haute-Savoie (l'administration), le Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-Bains (CCAS gestionnaire) et la Croix-Rouge Française Auvergne Rhône-Alpes (SIAO 74) pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président de Séance la proposition ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Les prochains Conseils d'Administration envisagés,

- mercredi 7 juillet 2021 à 18h00
- mercredi 22 septembre 2021 à 18h00
- mercredi 27 octobre 2021 à 18h00 (BP budget annexe)
- mercredi 24 novembre 2021 à 18h00 (DOB)
- mercredi 22 décembre 2021 à 18h00 (BP principal)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Réunion du mercredi 26 mai 2021

Décisions prises par délégation du Conseil d'Administration au Président du C.C.A.S. en vertu de la délibération du 11 août 2020, par application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

- 15 avril 2021 : Résidence « du Manège » : Madame S D – titre d'occupation logement n°12
- 19 avril 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 20 € en faveur de Monsieur N J
- 14 avril 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur A A L du 14/04/2021 au 13/04/2022
- 19 avril 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur M E G du 14/04/2021 au 13/04/2022
- 21 avril 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 45 € en faveur de Monsieur A G J
- 22 avril 2021 : Election de domicile en faveur de Madame D M du 22/04/2021 au 21/04/2022
- 22 avril 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur P F du 22/04/2021 au 21/04/2022
- 22 avril 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur V S du 21/04/2021 au 20/04/2022
- 27 avril 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 75 € en faveur de Monsieur G R au 27/04/2021
- 27 avril 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 45 € en faveur de Madame Z L
- 28 avril 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 20 € en faveur de Monsieur B D
- 29 avril 2021 : Avis défavorable d'aide alimentaire d'urgence en faveur de Madame C D
- 29 avril 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 30 € en faveur de Monsieur L D

20 avril 2021 : Logements temporaires – Monsieur P E : avenant n°1 à la convention de mise à disposition du logement N°3 au 8rue Chante Coq.

05 mai 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur C M du 05/05/2021 au 04/05/2022

30 avril 2021 : Logements temporaires : Madame K G : convention de mise à disposition d'un logement au Chante-Coq pour la période du 05 mai 2021 au 04 novembre 2021

10 mai 2021 : Logements temporaires – Mme B S : avenant n°1 à la convention de mise à disposition du logement N°2 au 8rue Chante Coq pour la période du 12 mai 2021 au 11 novembre 2021

06 mai 2021 : Résidence Autonomie les Ursules : contrôle des prises d'antenne TV de tous les appartements par l'entreprise LABEVIERE pour un montant de 1236.40 € TTC.

11 mai 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 45 € en faveur de Monsieur M S

12 mai 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur R M L du 12/05/2021 au 11/05/2022

17 mai 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 45 € en faveur de Monsieur B B

SYNTHESE :

	Nombre d'aides accordées	Montant accordé	Nombre d'aides refusées
Bons alimentaires	8	325,00€	1
Tickets de car			
Billets de train			
Bon de carburant			
Délégation de paiement			

Elections de domicile		
Acceptées	Refusées	Résiliées
7		3